

# P'TIT BRAQUET USEP 2019

Dates envisagées : 18 et 20 juin 2019  
Report les 25 et 27 juin 2019



**Vous souhaitez vous inscrire au P'tit braquet USEP qui se déroulera selon les modalités suivantes :**

## Parcours envisagés.

Ils seront déterminés en fonction de vos inscriptions, mais nous envisageons comme l'an dernier une étape autour de l'agglomération Castelroussine, et une autre dans le Boischaud sud.

**Seuls les élèves de cycle 3 (CM) pourront participer.**

*(Voir encadré en bas de page)*

## Modalités de participation

**Licences :** Tous les enfants devront avoir leur licence USEP et au moins la moitié des encadrants (\*).

En cas d'annulation les licences ne seront pas remboursées.

(\*) Conformément au B.O. N°7 du 23/9/99 les encadrants bénévoles devront être agréés. Pour se faire l'équipe EPS organisera des soirées d'information par secteur afin de souscrire à cette obligation institutionnelle.

**Transports :** Comme les éditions précédentes nous sommes amenés à vous proposer une organisation moins coûteuse en transport.

Pour l'étape autour de Châteauroux, les écoles de Châteauroux et certaines des alentours devront arriver et /ou repartir à vélo des lieux de rassemblement.

Pour l'étape dans le sud du département, l'USEP continuera à prendre en charge les transports des enfants, toutefois, nous incitons les classes à être autonomes (aller ou retour à vélo)

**Transports des vélos:** à la charge des écoles bénéficiant du transport en bus.

**Nous envisageons une journée pour les CE ou CE-CM dans le Boischaud sud en milieu protégé, mais nous ne pourrions prendre en charge la totalité du transport. Faites une inscription de principe sur le même bulletin si le projet vous intéresse. Nous vous précisons les modalités avant de vous demander confirmation.**

## Assurances

Nous avons le devoir de vous informer sur les conditions d'assurance des adultes bénévoles participants et vous demandons de relayer cette information auprès des encadrants bénévoles de l'école.

## Au plan de la couverture responsabilité civile :

L'agrément par les CPC leur confère cette prise en charge par l'éducation nationale, comme tout fonctionnaire. Seules les personnes agréées sont autorisées à encadrer l'activité.

## Au plan de la couverture individuelle :

- soit les adultes sont licenciés à l'USEP, et ils sont couverts en responsabilité civile par l'assurance APAC de l'USEP, en complément de leur assurance.

- soit, ils ne sont pas licenciés USEP: Assurez vous qu'ils bénéficient d'une couverture individuelle accident.



**Nous restons à votre entière disposition pour trouver ensemble des solutions**

## Autres prises en charge de l'USEP

**Mise en œuvre et financement des dispositifs d'organisation et de sécurité**

**Ravitaillements, goûters et boissons**

**Mise à disposition de vélos pour les familles en difficulté**

## **USEP 36**

**23, Boulevard de La Vallée  
36000 CHATEAUAUX  
Tél :02 54 61 34 45**

[www.usep36.fr](http://www.usep36.fr)

[usep36@gmail.com](mailto:usep36@gmail.com)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 491 669 651 000 11 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION  
AVANT LE 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Fédération sportive scolaire de

**la ligue de  
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire